



Communiqué de presse

ABIONYX annonce la signature d'un accord portant sur l'apport de 100% du capital d'IRIS Pharma Holding rémunéré entièrement par l'émission d'actions nouvelles ABIONYX au prix fixé de 3,60 euros par action

ABIONYX annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire de l'ordre de 5 millions d'euros par placement privé (déjà sécurisé à plus de 75 %) au même prix de 3,60 euros par action ABIONYX

En intégrant IRIS Pharma, ABIONYX devient un spécialiste des biomédicaments en ophtalmologie en plus des maladies rénales

- **Un portefeuille potentiel de 3 nouveaux biomédicaments candidats pouvant entrer en phase clinique et 14 indications en ophtalmologie**
- **Développement préclinique et clinique de la première classe de biomédicaments dans l'ophtalmologie grâce à l'expertise mondiale d'IRIS Pharma**
- **IRIS Pharma devient une filiale d'ABIONYX et reste indépendante dans ses activités de services pour les plus grands groupes pharmaceutiques et biotech en ophtalmologie**

Toulouse, FRANCE, Lakeland, ETATS-UNIS, 17 novembre 2021, 19h00 CET – **ABIONYX, (FR0012616852 – ABNX – éligible PEA PME)**, société biotech de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes, annonce avoir conclu un accord avec les actionnaires d'IRIS Pharma Holding, portant sur l'apport à la société de 100% du capital d'IRIS Pharma holding qui détient 100% d'IRIS Pharma, l'un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l'ophtalmologie, apport entièrement rémunéré par l'émission d'actions nouvelles ABIONYX au prix fixé de 3,60 euros par action.

La valeur d'IRIS Pharma Holding a été fixée à 5 millions d'euros.

Cet apport des actions IRIS Pharma Holding à ABIONYX est conditionné à la réalisation définitive d'une augmentation de capital en numéraire préalable d'ABIONYX afin de développer un portefeuille de

candidats biomédicaments, notamment en ophtalmologie. Il a été convenu que cette condition suspensive serait considérée comme réalisée si l'augmentation de capital en numéraire préalable d'un montant cible de 5 millions d'euros était souscrite à hauteur d'au moins 4 millions d'euros.

Le prix d'émission dans le cadre de cette augmentation de capital en numéraire a été fixé au même prix que les actions nouvelles ABIONYX émises pour la rémunération de l'apport d'IRIS Holding de 3,60 euros, soit +243 % par rapport au cours de l'action ABIONYX à la clôture du 16 novembre 2021 (1,48 euros).

Cette augmentation de capital en numéraire fait d'ores et déjà l'objet d'engagements de souscription à hauteur de plus de 75 %.

L'apport en nature des actions IRIS Pharma Holding à ABIONYX sera décidé par le Conseil d'Administration d'ABIONYX sur délégation conférée aux termes de la 20^{ème} résolution de l'assemblée des actionnaires du 11 juin 2021. Il sera rémunéré par une émission d'actions ordinaires nouvelles émises au prix de l'augmentation de capital en numéraire, soit 3,60 euros, ce qui représentera 5,06 % du capital final d'ABIONYX.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport de la société ACG, Commissaire aux apports, qui a conclu que la valeur d'apport de 5 millions d'euros n'était pas surévaluée. Le Commissaire aux apports a par ailleurs estimé que la rémunération de cet apport en actions ABIONYX était équitable.

Création d'un spécialiste des biomédicaments en ophtalmologie

Fondée en 1989 par le Dr. Pierre-Paul ELENA et dirigée aujourd'hui par Yann QUENTRIC, IRIS Pharma propose depuis plus de 30 ans ses services dans le développement de médicaments ophtalmologiques et de dispositifs médicaux oculaires aux industries pharmaceutiques, aux sociétés de biotechnologie et aux instituts de recherche à l'échelle mondiale (Europe, Amérique du Nord, Asie). Ayant participé au développement de plus de 70 médicaments et dispositifs médicaux oculaires aujourd'hui sur le marché international, et fort de plus 400 clients parmi les plus grandes pharma et biotech dans l'ophtalmologie, IRIS Pharma est reconnue comme l'un des experts mondiaux de la pharmacocinétique et de la préclinique au sein de la communauté ophtalmologique. IRIS Pharma a réalisé un chiffre d'affaires total de 7,8 millions d'euros (comptes sociaux) et un résultat de 0,7 millions d'euros (comptes sociaux) en 2020.

L'expertise acquise par ABIONYX comprend l'ensemble des activités de développement préclinique et clinique de IRIS Pharma axées sur l'ophtalmologie. Ainsi, ABIONYX Pharma pourra structurer et développer un portefeuille de bioproduits HDL first-in-class au sein de la première classe de biomédicaments en ophtalmologie, dont déjà 3 candidats médicaments pour la phase clinique et 14 indications à venir en ophtalmologie sont d'ores et déjà identifiés. L'accélération du développement préclinique et clinique en ophtalmologie grâce aux équipes d'IRIS pharma, contribuera à l'objectif de ABIONYX de disposer de trois nouveaux programmes cliniques et/ou d'une AMM pour un nouveau candidat biomédicament dans le domaine de l'ophtalmologie d'ici 2024.

« Grâce aux programmes de développement préclinique et clinique anticipés avec IRIS Pharma, ABIONYX Pharma se donne les moyens de créer une plateforme technologique unique pour développer la première classe de biomédicaments dans l'ophtalmologie, afin de traiter des maladies ophtalmologiques, y compris les plus sévères et les plus rares », a commenté Cyrille TUPIN, Directeur Général d'ABIONYX Pharma. « La combinaison de l'expérience d'ABIONYX Pharma en matière de bio-HDL, tant dans les études cliniques que dans la fabrication de biomédicaments, et de l'expertise mondiale d'IRIS Pharma dans le développement préclinique et clinique spécialisé confère à notre association une force unique pour accélérer la mise sur le marché des premiers biomédicaments en

ophtalmologie. En outre, ABIONYX poursuivra son développement dans la franchise rénale qui reste la plus avancée, et maintiendra l'exploitation d'IRIS Pharma dans les services de découverte de médicaments en ophtalmologie. Les capitaux provenant de l'émission de nouvelles actions contribueront au financement de nos programmes dans l'ophtalmologie. »

Pierre-Paul ELENA, fondateur et Président du Conseil de Surveillance d'IRIS Pharma, déclare : « Cette association découle de notre analyse de la qualité de la recherche biotech d'ABIONYX Pharma et de notre évaluation d'experts des bio-HDL qui ouvrent un champ extraordinaire dans l'ophtalmologie. Notre expertise sera clé pour le développement de la première classe de biomédicaments en ophtalmologie, soit comme bio-HDL, soit comme HDL-vecteurs de principes actifs connus en ophtalmologie, et soutiendra l'accélération des essais précliniques et cliniques afin d'atteindre le marché au plus vite. »

Yann QUENTRIC, Président d'IRIS Pharma Holding, conclut : « La rémunération intégrale de notre apport par des actions nouvelles ABIONYX est la marque de notre engagement fort et de notre conviction gagnante dans le développement des premiers biomédicaments en ophtalmologie. Le défi est passionnant pour nous et nos équipes, et cela contribuera encore plus à la qualité de nos services de recherche qui restent parfaitement indépendants pour l'ensemble de nos clients, mais bénéficient de l'appui d'ABIONYX Pharma pour l'extension de notre recherche à de nouveaux champs cliniques et précliniques. L'indépendance de nos activités de services en ophtalmologie, qui restent sous ma direction, sera garantie d'une part par une charte de confidentialité et par le maintien d'IRIS Pharma comme filiale d'ABIONYX et, d'autre part, par le fait que les biomédicaments d'ABIONYX n'existent nulle part ailleurs chez nos clients dans le monde. Enfin, notre expertise auprès des plus grands groupes pharmaceutiques permettra le développement de partenariats stratégiques en recherche préclinique et clinique dans les biomédicaments en ophtalmologie. »

Une transaction créatrice de valeur

IRIS Pharma, basée à La Gaude près de Nice, exploite des installations de recherche de pointe dans le domaine de la recherche en ophtalmologie. Elle emploie actuellement 60 personnes. Les opérations de la division de découverte de médicaments d'ABIONYX Pharma restent basées à Toulouse. Les capacités acquises en matière de développement préclinique et de pharmacologie profiteront aux programmes actuels de découverte de médicaments d'ABIONYX Pharma. En conséquence, ABIONYX Pharma prévoit des économies substantielles sur le développement préclinique et clinique de l'ensemble du portefeuille de produits ophtalmologiques, principalement en raison de la réduction des besoins d'externalisation pour le développement de médicaments d'ABIONYX Pharma, et en partie grâce aux synergies opérationnelles.

L'accélération du développement des biomédicaments en ophtalmologie est une initiative stratégique majeure qui confère au nouvel ensemble une avance technologique forte. Au-delà du rôle majeur des lipides impliqués dans de nombreuses indications ophtalmologiques que peuvent cibler les bio-HDL, ABIONYX Pharma a enrichi sa propriété intellectuelle grâce au dépôt de nouvelles familles de brevets pour son biomédicament dans ces nouvelles indications, mais surtout ce rajeunissement des brevets en ophtalmologie confère une nouvelle exclusivité pour l'exploitation de sa bio-HDL pour les 20 prochaines années. De fait, cette position est très valorisante dans la mesure où la plupart des biotech ne bénéficient plus de ce niveau de protection commerciale en étant aussi proche du démarrage des études cliniques et de la mise sur le marché de leur produit, ici avec l'une des bio-HDL les plus avancées au monde.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie d'ABIONYX Pharma, qui consiste à développer des thérapies innovantes dans les indications rénales et ophtalmologiques les plus sévères et rares sans traitements existants ou efficaces. L'accélération du développement ophtalmologique élargit considérablement le

portefeuille existant déjà très avancé dans les indications rénales, avec une phase 2a dans la septicémie à haut risque de lésions rénales dont les résultats sont attendus début 2022, et l'obtention du statut de médicament orphelin dans une maladie rare, la déficience en LCAT.

Gouvernance et management

IRIS Pharma deviendra une filiale d'ABIONYX Pharma pour l'indépendance des activités de services en ophtalmologie que garantit une charte de confidentialité, et restera dirigée par Yann QUENTRIC qui sera directement rattaché à Cyrille TUPIN, Directeur général du nouvel ensemble. Pierre-Paul ELENA, fondateur d'IRIS Pharma rejoint ABIONYX Pharma en tant que Directeur scientifique (Chief Scientific Officer/CSO), et lui-même et Yann QUENTRIC seront proposés en qualité de membres du Conseil d'Administration d'ABIONYX Pharma.

Conditions de réalisation de l'opération et calendrier

La transaction a d'ores et déjà reçu l'avis favorable des Instances Représentatives du Personnel concernées au sein d'IRIS Pharma. La réalisation de l'opération est soumise à la finalisation de l'augmentation de capital en numéraire. La réalisation définitive de l'opération est attendue avant la fin de l'année 2021.

Modalités de l'augmentation de capital en numéraire

Le Conseil d'Administration a décidé ce jour de procéder à l'émission d'un nombre de 1 388 888 actions ordinaires nouvelles au prix de 3,60 euros par action (soit +243 % par rapport au cours de clôture de l'action ABIONYX à la date du 16 novembre 2021). Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), décidée ce jour par le Conseil d'Administration, agissant sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 29 mai 2020 au terme de sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

Le montant global maximum de l'augmentation de capital s'élève à 5 millions d'euros (dont 69 444,40 euros maximum de montant nominal et une prime d'émission d'un montant maximum de 4 930 555,60 euros). Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Calendrier prévisionnel

La période de souscription débutera le 18 novembre 2021 et s'achèvera le 1^{er} décembre 2021 inclus au plus tard, étant précisé que cette période sera close par anticipation en cas de réception de l'intégralité des souscriptions avant cette date.

Actionnariat

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être ainsi émises au titre de l'augmentation de capital en numéraire représente environ 5,64% du nombre d'actions en circulation avant émission et 5,34% après émission.

A titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX avant l'émission en numéraire envisagée, représenterait après cette émission 0,95% du capital social (en cas de souscription intégrale de l'augmentation de capital en numéraire).

Engagements de souscriptions

Dans ce contexte et afin d'accompagner la stratégie annoncée, Messieurs Emmanuel HUYNH, Président du Conseil, Cyrille TUPIN, administrateur et Directeur général et Christian CHAVY, administrateur, ont fait part à la société de leur engagement de souscrire (directement ou par l'intermédiaire de sociétés qu'ils contrôlent) à concurrence de 22,40% de l'émission. Messieurs Emmanuel HUYNH et Cyrille TUPIN n'ont pas participé à la décision d'émission, et Monsieur Christian CHAVY s'est abstenu de prendre part aux délibérations et au vote de la décision du Conseil. Le Conseil d'Administration était, lors de cette décision, présidée par une administratrice indépendante.

Lock-up

Messieurs Emmanuel HUYNH et Cyrille TUPIN, souscripteurs à cette augmentation de capital, ont consenti des engagements de conservation portant sur la totalité des actions qu'ils détiennent à la date de réalisation des apports pendant une période de 12 mois, puis, pendant une période complémentaire de 24 mois, à concurrence d'une quotité de 75%.

Objectif de la levée de fonds en numéraire

L'objectif de cette levée de fonds est de permettre le rapprochement d'ABIONYX et d'IRIS Pharma et de renforcer la trésorerie de la société en vue de pouvoir financer le développement du portefeuille élargi dans le domaine de l'ophtalmologie jusqu'aux essais cliniques d'exercice.

Absence de prospectus

Les émissions réalisées tant dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire et que dans celui de l'apport en nature ne donneront pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Facteurs de risques

Les facteurs de risques d'ABIONYX Pharma sont décrits dans le Document de d'enregistrement universel 2020 (chapitre 3) déposé à l'AMF sous le numéro D.21-0356 le 27 avril 2021 et disponible sur le site internet de la Société : www.abionyx.com ainsi que celui de l'AMF : www.amf-france.org.

Les principaux facteurs de risques liés aux émissions figurent ci-après :

- Le cours de bourse des actions de la Société pourrait demeurer inférieur du prix d'émission des actions nouvelles, voire baisser ;
- En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'Opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société.
- Les actionnaires et notamment les souscripteurs pourraient être dilués lors de prochaines émissions qui pourraient être réalisées par la Société sans droit préférentiel de souscription afin de se financer en fonds propres.
- La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Impact des deux augmentations de capital sur l'actionariat

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être ainsi émises au titre de l'augmentation de capital en numéraire et de celle en rémunération de l'apport en nature représente environ 11,27% du nombre d'actions en circulation avant les émissions envisagées et 10,13% après ces émissions.

En tenant compte du nombre d'actions émises à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire et de celle en rémunération de l'apport en nature précité (savoir 2 777 776 actions), à titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX avant les deux émissions envisagées, représenterait après ces émissions 0,90% du capital social (en cas de souscription intégrale de l'augmentation de capital en numéraire).

Actionnaires* avant et après les augmentations de capital (AK) en %

Actionnaires	Avant AK	% capital	Post AK en numéraire	% capital	Post AK en nature	% capital
Domundi SC (représenté par M. Emmanuel Huynh)	2 986 865	12,12%	3 195 198	12,27%	3 195 198	11,65%
Cyrille Tupin	837 117	3,40%	906 561	3,48%	906 561	3,31%
BPI Participations (FR)	1 630 451	6,62%	1 630 451	6,26%	1 630 451	5,95%
Jean-Louis Dasseux	1 286 781	5,22%	1 286 781	4,94%	1 286 781	4,69%
TVM Life Science Ventures	1 213 439	4,92%	1 213 439	4,66%	1 213 439	4,43%
Luc Demarre	896 286	3,64%	1 104 619	4,24%	1 104 619	4,03%
Yann Quentric	-	-	-	-	586 110	2,14%
Pierre-Paul Elena	-	-	-	-	347 222	1,27%
Christian Chavy	173 913	0,71%	207 246	0,80%	207 246	0,76%
Flottant	15 617 812	63,39%	16 487 257	63,34%	16 942 813	61,79%
TOTAL	24 642 664	100%	26 031 552	100%	27 420 440	100%

*Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société notamment pour les actionnaires au porteur via les déclarations de franchissement de seuils (légaux et statutaires)

A propos d'IRIS Pharma

IRIS Pharma est une société française, l'un des leaders mondiaux spécialisés dans la recherche préclinique et clinique dans le domaine de l'ophtalmologie. Fondée en 1989 par le Dr Pierre-Paul ELENA et dirigée aujourd'hui par Yann QUENTRIC, IRIS Pharma propose depuis plus de 30 ans ses services dans le développement de médicaments ophtalmologiques et de dispositifs médicaux oculaires aux industries pharmaceutiques, aux sociétés de biotechnologie et aux instituts de recherche à l'échelle mondiale (Europe, Amérique du Nord, Asie). Ayant participé au développement de plus de 70 médicaments et dispositifs médicaux oculaires aujourd'hui sur le marché international, IRIS Pharma est reconnu comme l'un des experts mondiaux de référence au sein de la communauté ophtalmologique.

A propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à des thérapies innovantes dans des indications sans traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires chercheurs, médecins, producteurs de biomédicaments et actionnaires, la société innove quotidiennement pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

Contacts :

NewCap

Relations investisseurs
Louis-Victor Delouvrier
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 98 53

NewCap

Relations médias
Arthur Rouillé
abionyx@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 00 15